

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## Communes de Carmaux et Blaye les Mines

CC Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

### Contrat Cadre

2019 - 2021



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de CARMAUX représentée par Alain ESPIE, son Maire et la Commune de BLAYE les Mines représentée par André FABRE, son Maire,

La Communauté de Communes du Carmausin Ségala représentée par Didier SOMEN, son Président,

Le PETR Albigeois-Bastides représenté par Didier SOMEN, son Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations n° 2016CP/2016-DEC/11.20 et n° 2017/CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 19 avril 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des Communes de CARMAUX et BLAYE les MINES,

**Vu** les délibérations n° 2017/AP-JUIN/09 et CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et du 3 novembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

**Vu** la délibération n° CP/2018-JUILL/11.15 de la Commission Permanente du 20 juillet 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR de l'Albigeois et des bastides pour la période 2018 – 2021,

**Vu** la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 décidant la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn pour la période 2018-2020 et inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,

**Vu** les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Tarn des :

- 9 février 2018 approuvant la charte départementale de solidarité avec les territoires,
- 13 avril 2018 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention territoriale d'exercice concerté à intervenir avec la Région,
- 12 avril 2019, approuvant le contrat bourg centre des communes de Carmaux et de Blaye-les-Mines.

**Vu** les délibérations des Communes de CARMAUX du 08 novembre 2018 et de BLAYE les MINES du 26 septembre 2018,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala en date du 17 juillet 2019,

**Vu** la délibération du conseil syndical du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 12 mars 2019,

**Il est convenu ce qui suit :**

## Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015 / 2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie, enfin,
  - vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

# Article 1

---

## Objet

---

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du TARN, les Communes de Carmaux et Blaye les Mines, la Communauté de Communes Carmausin Ségala et le PETR Albigeois-Bastides :

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des Communes de Carmaux et Blaye les Mines vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## Article 2

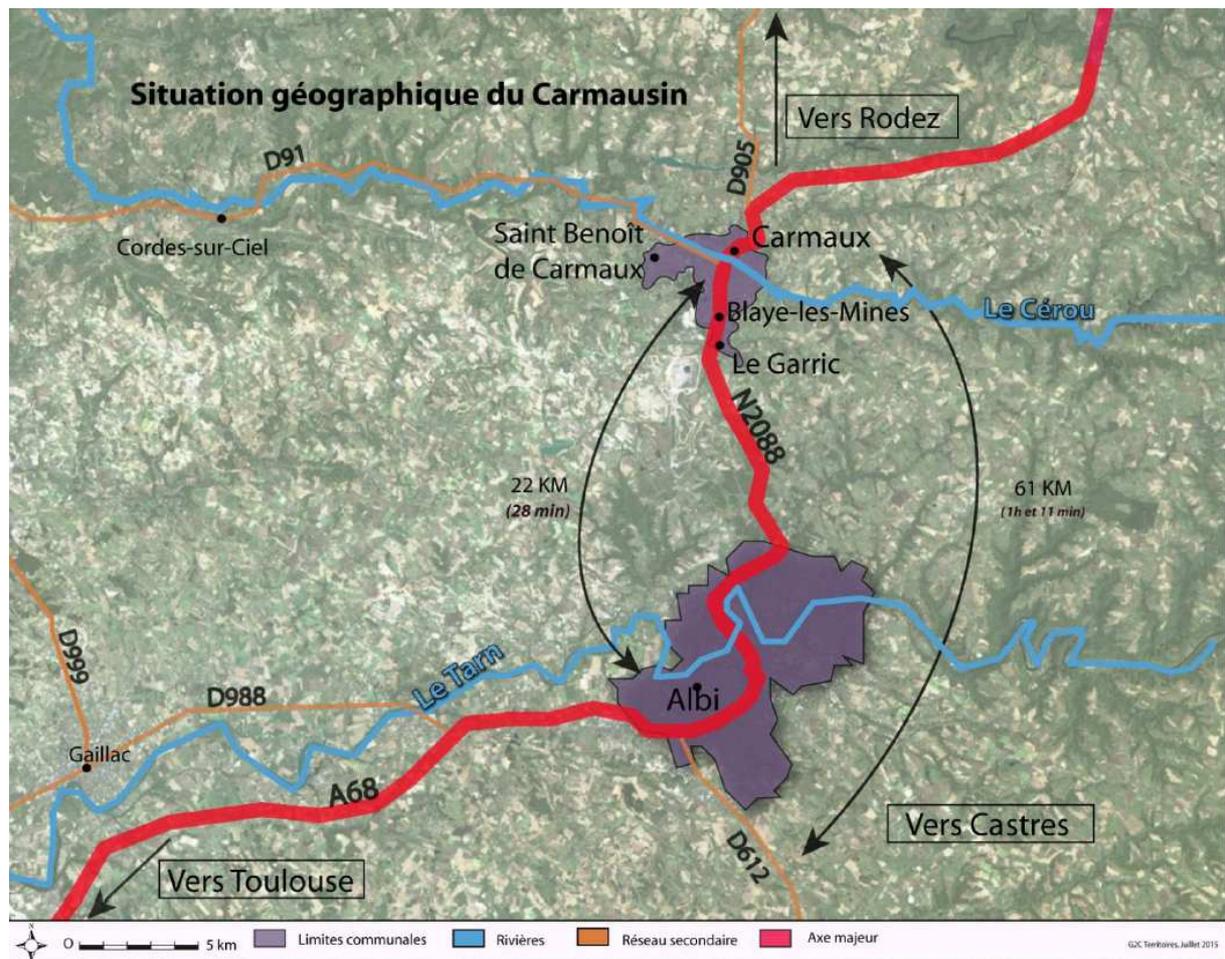
# Contexte et enjeux

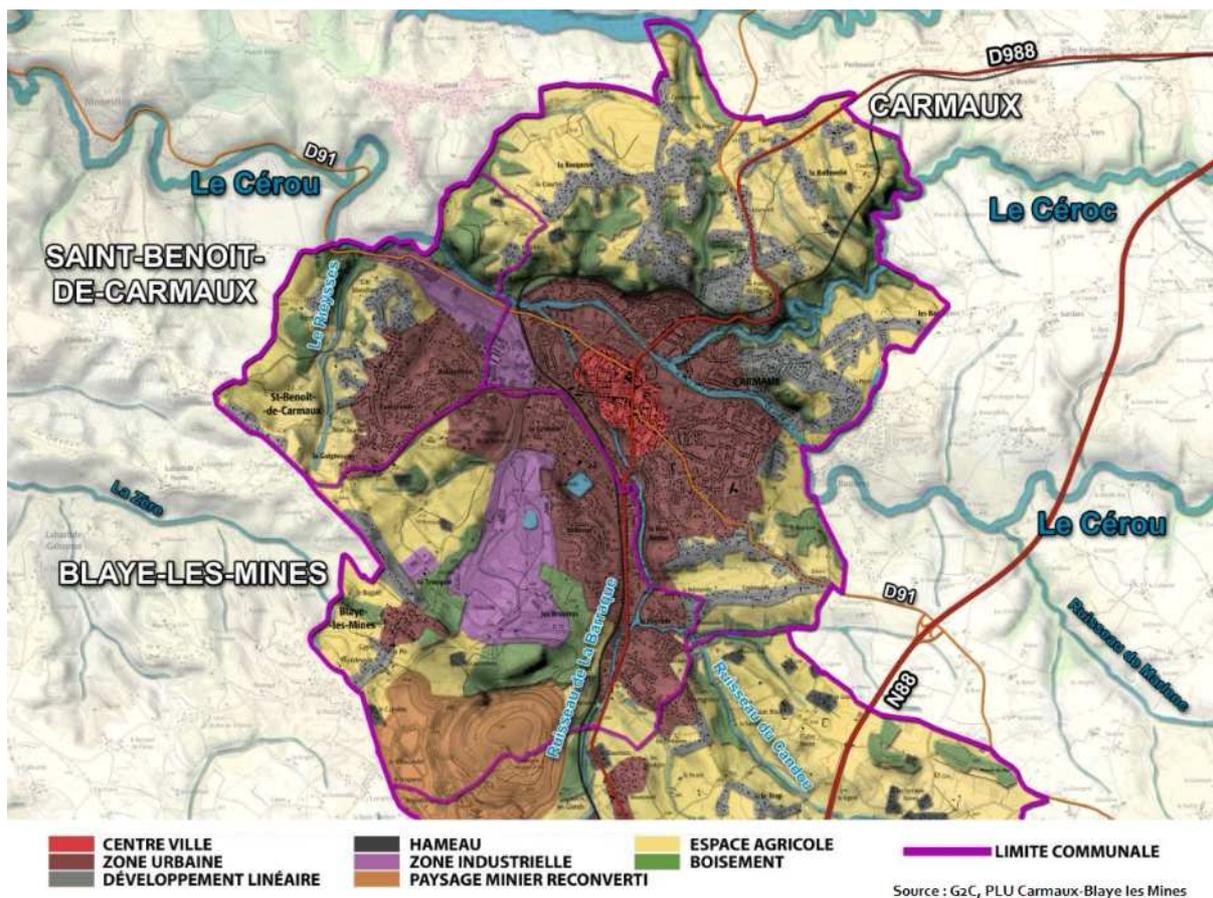
### Le cadre de vie :

Au cœur de la région Occitanie, la commune de Carmaux et son agglomération (Blaye les Mines, St Benoît de Carmaux) est le Bourg Centre de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala qui couvre un territoire de 33 communes (493 km<sup>2</sup>) au Nord-Est du Département du Tarn.

Carmaux, ville centre de l'ancien bassin houiller du Carmausin, est située dans la vallée de la rivière Cérou, dont la présence marque fortement le paysage urbain, et à la croisée de deux entités paysagères fortes, aux caractéristiques bien différentes, le Ségala au Nord et à l'Est, le plateau Cordais à l'Ouest et au Sud. Les nombreuses mutations dues à l'activité minière ont recomposé le paysage.

Le Carmausin constitue, à lui seul, une entité paysagère, caractérisée par des paysages industriels et urbains qui tranchent avec la ruralité du nord du Ségala. Malgré l'amélioration des liaisons routières vers Albi, Carmaux n'en garde pas moins son identité propre de bourg centre, **entre ville et campagne**.





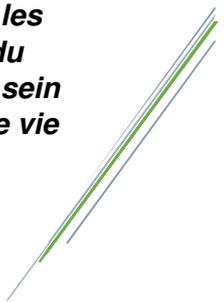
Le tissu urbain continu de la cuvette carmausine

Anciennes cités minières, Carmaux et Blaye les Mines connaissent depuis la fermeture de l'extraction charbonnière (qui a débuté à la fin des années 60 pour être totale à la fin des années 90), un profond déclin industriel. La reconversion s'est avérée difficile compte tenu notamment du faible réseau d'entrepreneurs du territoire, la mine constituant l'essentiel de l'activité économique et ne faisant que très peu appel à la sous-traitance.

Carmaux reste un territoire peu attractif : l'enclavement géographique par rapport à Toulouse pèse, et la ville est confrontée à un problème d'image négative qui perdure.



**Le rôle de centralité,  
les fragilités et les  
potentialités du  
centre-bourg au sein  
de son bassin de vie**



Carmaux et Blaye les Mines assurent le rôle de pôle commercial et de services et concentrent l'essentiel de l'activité économique et plus de 42% de la population du Territoire. Le Carmausin-Ségala fait partie du « Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides ». C'est un territoire de transition placé sous la double influence de son département, le Tarn et de l'Aveyron ; il entretient de fortes relations avec le bassin de vie et d'emploi de l'agglomération albigeoise même si les échanges sont aussi nombreux avec le Ségala Aveyronnais voisin. Ces échanges ont été renforcés depuis 2008 par le développement de la voie rapide Toulouse-Rodez.

Face aux mutations économiques et sociales du territoire (déprise agricole et reconversion minière), les acteurs locaux mènent depuis plusieurs années des démarches d'aménagement et de développement territorial (fusion des intercommunalités, SCOT, OPAH, nouveaux équipements, programmes d'aménagement urbains et de villages...), cependant des difficultés persistent.

### Population et lien social

Population	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Carmaux	14 755	13 208	12 113	10 957	10 231	10 116	9 460
Blaye-les-Mines	5 526	4 563	3 919	3 227	2 950	3 080	3 066
Territoire Carmausin-Ségala				30 035	28 225	29 545	29 583

La population de la ville de Carmaux est aujourd'hui passée sous le seuil des 10 000 habitants (9 733 habitants), celle de Blaye les Mines est stabilisée à un peu plus de 3 000 habitants (3 287 habitants). Par contre, les communes rurales du territoire proches de l'agglomération Albigeoise voient leur population augmenter.

Aujourd'hui, 40% de la population de Carmaux a plus de 60 ans alors que la part des moins de 20 ans ne représente que 18%.

Marché hebdomadaire sur les places de Carmaux, le troisième de la région



Carmaux et Blaye les Mines présentent **un territoire vieillissant** (35 % de 60 ans et plus / 28 % dans le Tarn). Les plus de 60 ans se retrouvent en plus grande proportion sur les communes de l'agglomération carmausine, du fait de la présence de services pour les personnes âgées qui reviennent s'installer en zone urbaine.

En ce qui concerne **les conditions de vie et les revenus**, comme la plupart des territoires agricoles, Carmaux et Blaye les Mines disposent d'un niveau de vie relativement faible, conséquence du vieillissement de la population, du poids de la zone rurale et d'un déficit d'emplois de catégorie supérieure.

Le revenu net moyen de l'ensemble des foyers fiscaux s'élève à 17 529 € pour Carmaux et 16 577 € pour Blaye les Mines alors qu'il est de 21 669 € dans le Tarn. De même, 56,4% des foyers fiscaux ne sont pas imposables (50,5% au niveau départemental) et 60,4% pour Carmaux.

**Les niveaux de diplôme** sont relativement bas puisque 45,90% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme et 54,10% ont au minimum un diplôme de niveau V (CAP, BEP).

## CARMAUX

***Certaines artères sont très dégradées et nécessitent une prise en compte spécifique (déclin des commerces et services, état général des façades)***

**Aménagement urbain** : Le centre-ville de Carmaux est structuré selon un schéma d'aménagement fonctionnel, organisé avec des rues perpendiculaires, créant des îlots d'habitation.

Hier, ville de transit, traversée par la RN88, la mise en service de la 2x2 voies de contournement en 2008 a entraîné une diminution importante et appréciable du trafic automobile, pour autant la structuration urbaine n'a pas été modifiée et la voiture reste très présente

Les places (Jaurès et Gambetta) ne sont que d'immenses parkings qui n'incitent pas à la déambulation piétonne.



Place Gambetta (CARMAUX)



Place Jean Jaurès (CARMAUX)

**Des aménagements qualitatifs seraient nécessaires afin de favoriser l'animation quotidienne du centre-ville et l'appropriation de l'espace public par les Carmausins.**

Les déplacements doux (piétons, vélos) sont aussi les parents pauvres de la vie urbaine. Hormis les transports scolaires, il n'existe pas au sein du centre-bourg de transport en commun.

**La signalétique** n'est pas toujours adaptée aux pratiques actuelles. De même, l'éclairage public serait à repenser et à moderniser (économie d'énergie et de mise en valeur de certains sites).

**Les espaces publics** sont convoités par tous. Le partage demeure déséquilibré, avec une place importante réservée au dimensionnement des chaussées, au stationnement et des trottoirs minimes ne permettant pas l'étalement des commerces, des terrasses de cafés ou de restaurants, qui

pourraient contribuer à donner l'image d'une ville vivante et accueillante. La ville de Carmaux s'est engagée dans la valorisation de ses espaces publics notamment par le fleurissement et la réhabilitation des parcs, le parcours patrimoine et santé, et l'aménagement.

## BLAYE LES MINES

La commune de Blaye les Mines est constituée de deux entités distinctes : le village historique de Blaye situé en zone rurale et le bourg organisé plutôt en ville-rue le long de l'ancienne RN88 déclassée en départementale. Les enjeux, établis notamment dans le cadre du PLU, précisent que la traversée par la RD 988 doit être repensée afin de requalifier l'image d'entrée de ville et d'agglomération sur le Carmausin, et d'améliorer le cadre de vie de la population.

## L'activité économique (dont l'offre touristique)

### Les enjeux de développement économique

La dynamique territoriale observée est principalement liée au développement de l'axe le plus fréquenté du territoire, la RN88, reliant les agglomérations de Carmaux et d'Albi. Cette voie constitue un axe de transit important, atout qui peut se révéler un handicap si le Carmausin ne capte pas le flux d'usagers.

Le cadre urbain actuel ne contribue pas à donner une image vivante de ses commerces et services. Sur ce thème aussi, l'image de la ville souffre d'un aspect passéiste.



Avenue Jean Jaurès (CARMAUX)



Avenue Augustin Malroux (BLAYE Les MINES)

**De l'emploi industriel vers plus d'emploi tertiaire** : fortement impacté par les fermetures successives des mines à partir des années 60, Carmaux et Blaye les Mines ont connu un déclin économique important véhiculant une image négative tenace. En termes industriels, Carmaux a également un passé verrier mal connu (autorisation royale de 1752 - verrerie à bouteille) ; passé qui est encore un élément identitaire du territoire même si l'industrie verrière n'est plus présente depuis 1931.

Depuis 10 ans, le projet de **Musée / Centre d'Art du Verre** fait revivre cette tradition à travers : le musée axé sur la verrerie contemporaine, l'atelier verrier (résidences d'artistes) et la biennale des verriers qui attire verriers et collectionneurs nationaux et européens. Aujourd'hui, dans le monde du verre, Carmaux et Blaye les Mines sont devenus une référence. Cette thématique - et l'image positive qu'elle véhicule - apparaît comme **porteuse d'avenir** pour le centre-bourg et son territoire.

**L'industrie** a continué sa chute, perdant plus de 160 emplois sur les 10 dernières années et ne pèse plus « que » 15 % des entreprises, et encore près de 22 % des salariés carmausins.

Le secteur de **la construction** représente ¼ des entreprises carmausines et 9 % de l'emploi local. Ce secteur est en forte progression ces dernières années (+45 % en 10 ans) à la faveur d'une conjoncture de construction favorable qu'a connu jusqu'à récemment le territoire. Aujourd'hui, à l'image de la construction en France, les entreprises se retrouvent dans des situations délicates.

Avec 34 % des entreprises et 55 % de l'emploi salarié, **les services** occupent une place essentielle dans l'économie carmausine. La dotation de l'agglomération Carmausine en équipements lui confère un rôle de pôle commercial et de services d'envergure qui va au-delà du Carmausin-Ségala. Les services aux entreprises sont fortement pourvoyeurs d'emplois mais même ce secteur-là, pourtant sensible à la conjoncture économique, a perdu des postes.

#### Le déclin des commerces

Un commerce fermé situé en centre-ville qui demande d'importants travaux.



**Le commerce**, qui représente ¼ des établissements locaux, connaît quelques difficultés puisqu'il perd encore régulièrement des salariés.

**La vocation touristique** du territoire émerge dans un environnement riche de sites historiques ou naturels préservés, accompagnés d'activités de pleine nature. Elle peut s'appuyer sur les éléments d'attractivité tels que des espaces ruraux agricoles ou naturels, Cap Découverte, le pôle verrier, Monestiés, la vallée du Viaur et son viaduc... Le territoire bénéficie de la dynamique liée à la proximité de pôles touristiques majeurs tels la cité épiscopale d'Albi et les grands sites Midi-Pyrénées de Cordes-sur-Ciel et Najac. Sur l'agglomération Carmausine le tourisme industriel peut être développé dans le sillage des 3 sites majeurs du territoire (Cap'Découverte, Musée du Verre, Musée Mines).

**L'activité agricole** est très présente sur ce territoire mais diminue plus fortement que dans le reste du département. Elle est essentiellement composée de petites et de moyennes exploitations d'élevage. Sa pérennité est donc un enjeu pour ce territoire qui dispose de productions agricoles emblématiques principalement orientées vers l'élevage bovin et ovin (certaines bénéficient de signes officiels de qualité AOC/ IGP). Pour ces filières, se pose la problématique de l'avenir de l'abattoir vieillissant. Les exigences nouvelles des consommateurs, sensibilisés à la qualité et à l'origine des produits jouent en faveur des circuits courts et de la vente directe qui sont souvent gage de pérennité des exploitations.

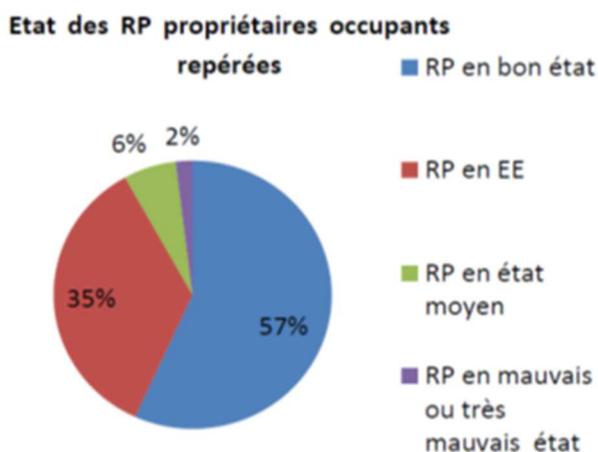
## L'habitat

**Le logement en Carmausin-Ségala.** La problématique principale de Carmaux et de Blaye les Mines au sujet du logement, est la présence marquée d'un habitat privé nécessitant des travaux de réhabilitation, notamment dans l'offre locative. Cette offre a bien évidemment un impact indéniable sur la problématique sociale des 2 villes.

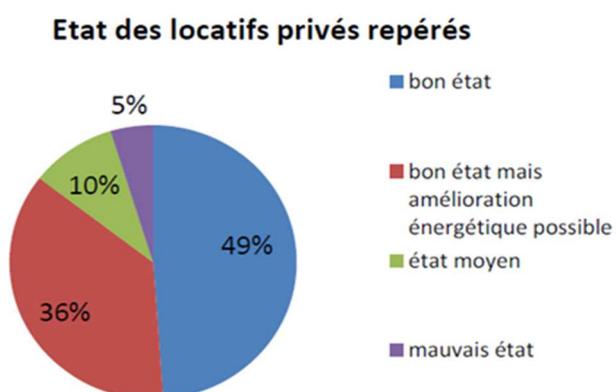
**Une originalité de la ville de Carmaux** réside dans la présence en centre-ville et dans sa proximité immédiate, d'un habitat collectif social situé principalement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (La zone prioritaire comprenant les quartiers Rajol, Gourgatieu, Bouloc, Verrerie) ; ce qui est propice au développement du vivre ensemble.

### Concernant le parc de résidences principales propriétaires occupants :

- Les revenus des propriétaires correspondent en grande majorité au plafond de revenus ANAH,
- Le territoire présente, au regard de l'âge des propriétaires occupants, des besoins en matière d'adaptation des logements aux problèmes de mobilité, besoins dus à l'importance du bâti urbain,
- Un habitat demandant une forte intervention au niveau économie d'énergie,
- Une concentration des logements très dégradés sur la ville de Carmaux nécessiteraient, au regard de l'état extérieur de conservation, des travaux d'amélioration



**43%** de l'échantillon des RP propriétaires occupants repérées



**51 %** de l'échantillon des locatifs privés repérés pourraient, au regard de l'état extérieur de conservation, nécessiter des travaux d'amélioration

### Concernant le parc privé de logements locatifs :

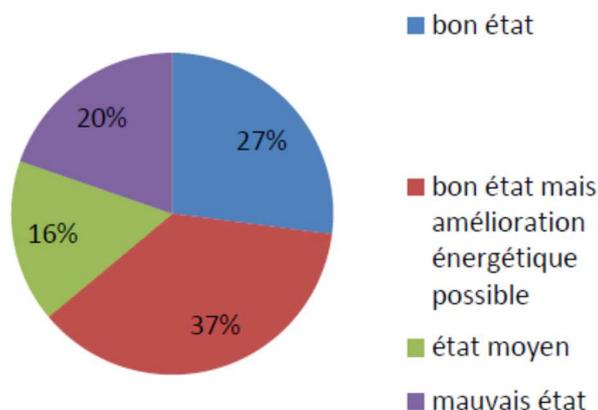
- La mise aux normes du parc existant constitue un enjeu fort tant sur le Carmausin (1688 locatifs privés) que sur le Ségala (698 locatifs privés),
- Problème de la division des logements entraînant des problèmes de stationnement pour la ville,
- Dérive au niveau du locatif avec des logements avec peu de confort loués à des populations très en difficulté,
- Un important besoin en matière d'information des propriétaires et des locataires sur les droits et les devoirs de chacun (dégradation des logements, impayés, ignorance des règles).

### Concernant le parc vacant :

- Pour Carmaux (972 logements vacants sur 5832 résidences soit 16,7%) et Blaye les Mines (149 logements vacants sur 1670 résidences soit 8,9%), la réhabilitation du vacant constitue un réel enjeu du dispositif opérationnel,
- L'extension du parc locatif par la réhabilitation du parc vacant doit favoriser la qualité des logements,
- Ces réhabilitations doivent être fortement encadrées au niveau du programme et de l'implication du parc sur le fonctionnement urbain.

73% de l'échantillon des vacants repérés visuellement, pourraient, au regard de l'état extérieur de conservation, nécessiter des travaux d'amélioration.

### Etat des vacants repérés



### Un habitat délabré



HLM quartier de la verrerie et habitats vacants avenue J. Jaurès au cœur du centre-ville de Carmaux

## L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics, etc...)

---

### Services

**L'agglomération carmausine offre un taux de services complets aux entreprises et aux habitants du territoire** sur les villes de Carmaux, Blaye Les Mines, Saint Benoit de Carmaux. L'histoire a permis à Carmaux d'avoir une place spécifique dans le Tarn et également à travers les richesses « passées » d'avoir une offre de services de très bon niveau. En effet 98 % des services de la gamme de proximité et de la gamme intermédiaire recensés par l'Insee dans la base permanente des équipements 2010 sont présents dans la ville de Carmaux. Les habitants peuvent également trouver sur Carmaux plus de la moitié des services de la gamme supérieure. En termes de services, l'agglomération carmausine compte notamment : 3 crèches, 1 RAM, 9 écoles, 2 centres de loisirs, 2 collèges, 1 lycée (enseignement général et enseignement professionnel), une agence pôle emploi, une agence postale, une maison de retraite, un EHPAD, une clinique.

Par contre la fermeture de plusieurs cabinets médicaux (départs à la retraite non compensés, déplacement de plusieurs médecins sur l'albigeois) accentue le phénomène de désert médical dans le Carmausin.

**Offre commerciale :** La proximité géographique de l'agglomération albigeoise, à moins de 15 mn en voiture, entraîne une interpénétration des zones de chalandise de l'albigeois et du carmausin. Sur le centre-bourg, la répartition des commerces le long de deux axes perpendiculaires (avenues Albert Thomas et Jean Jaurès) entraîne une sous-utilisation et parfois une méconnaissance de l'ensemble de l'outil commercial et de services. Il est important de noter le déclin commercial d'une grande partie de l'avenue Jean Jaurès (désertification de sa partie ouest, nombreux locaux vides sur toute sa longueur).

Avec 309 établissements, le commerce est le premier secteur du territoire. Il emploie 672 salariés soit près d'1/4 des salariés RCS du Carmausin-Ségala. Le commerce carmausin a du mal à se positionner en raison de la très forte concurrence commerciale de l'agglomération albigeoise qui peut entraîner l'appauvrissement de l'équipement commercial diminuant encore le potentiel d'attraction du territoire. Les projets d'embellissement du centre-ville de Carmaux et de requalification de l'axe d'entrée de la commune de Blaye et de l'agglomération, sur le moyen terme, devraient avoir un effet bénéfique et dynamisant sur l'appareil commercial.

**Le marché du vendredi matin**, un des plus importants de la Région Occitanie, est un atout majeur de l'attractivité du Territoire. Son pouvoir attractif est reconnu par l'ensemble des commerçants; il draine de nombreux consommateurs qui ne viendraient pas naturellement vers le Carmausin-Ségala, CARMAUX et son agglomération.

### Equipements culturels et sportifs

Promouvoir la culture et les loisirs, développer le lien social, les 2 villes mettent en œuvre des actions avec le soutien d'un tissu très dense de partenaires et d'associations locales. A Carmaux le centre culturel regroupe la médiathèque et les archives municipales (avec les archives des houillères).

Sur CARMAUX, **au niveau culturel**, on trouve entre autres : un nouveau cinéma (4 salles), une maison de la citoyenneté, 2 salles de spectacle, un centre culturel, une médiathèque, un office de tourisme et le pôle verrier du Carmausin, unique dans le Sud-Ouest s'appuie sur le musée / centre d'art du verre, situé sur la commune de Blaye les Mines.

Sur BLAYE les MINES on trouve : 2 salles de spectacle (BALAVOINE, Les PILOTIS) très sollicitées.

**Sur le plan sportif**, des équipements de qualité

Sur CARMAUX : 1 dojo, 1 salle de tennis de table, 1 boulodrome couvert, 2 salles multisports, 2 terrains de rugby, 3 terrains de football, 7 courts de tennis (dont 1 couvert), 1 plateau de jeu avec sol stabilisé, 1 piste d'athlétisme rénovée en 2009 et un espace aquatique ouvert en 2013 composé de bassins à usage récréatif et sportif.

Sur BLAYE les MINES 1 terrain de rugby, 1 terrain de football, 2 courts de tennis, 1 city stade avec piste d'athlétisme, une base de loisirs sportifs (L'ENDREVIE)

*Des équipements sportifs et culturels de qualité. Au niveau de la **vie associative**, le tissu carmausin est dense, près de 200 associations œuvrent dans tous les secteurs.*



Cinéma de Carmaux



Centre culturel Jean-Baptiste Calvignac de Carmaux



Stade Jean Vareilles de Carmaux



Centre aquatique l'Odysée de Carmaux



City stade à la base de loisirs de l'Endrevié à Blaye-les Mines

## La mobilité (offre de transport, etc...)

En termes d'accessibilité, l'**axe structurant RN88** place le territoire à l'entrée nord du passage entre l'Aveyron et le Tarn, situé à 40 minutes de Rodez, 1h de Toulouse et 15 minutes d'Albi.

A cela, s'ajoute un **réseau ferroviaire remis à neuf** (plan rail de la Région) avec la ligne Toulouse –

*La gare et un des axes principaux*



Albi – Carmaux – Rodez.

La **gare multimodale**, à Carmaux, permet d'utiliser les différents modes de transport, collectifs ou individuels. L'objectif est de fournir une interconnexion optimale qui permette des déplacements efficaces à partir du bourg-centre, à l'intérieur de celui-ci comme sur l'ensemble du territoire.

Les éléments d'informations sur les mobilités quotidiennes indiquent que les relations entre le Carmausin-Ségala et l'Albigeois ne cessent de s'accroître et de se développer, avec une augmentation très importante entre les recensements de 1999 et de 2008.

## La transition écologique et énergétique

Dans le cadre du Plan Climat, le Pôle territorial Pays Albigeois Bastides et le CAUE du Tarn mènent un accompagnement de certaines communes du territoire notamment sur les projets de déplacements doux. La ville de Carmaux fait partie des communes qui sont accompagnées. Les réflexions portent plus particulièrement sur **la place de la rivière CEROU dans la ville et l'aménagement de liaisons douces** le long des berges pour faire le lien entre les communes de Rosières, Carmaux et Saint Benoit.

**Développement durable et énergie** : une politique volontariste d'économie d'énergie et de développement durable avec un engagement très fort dans la transition énergétique a été mise en place notamment au niveau de la commune de Carmaux : 69 projets photovoltaïques et aérovoltaiques réalisés sur les bâtiments appartenant à la ville pour un montant de travaux de 2,5 M.€ : retombées économiques 30 à 40 emplois, création d'une coopérative citoyenne pour le développement des énergies renouvelables, récupération des eaux de pluie, suppression de l'utilisation des insecticides (lutte biologique intégrée...), zéro phyto. De plus sur le territoire de l'agglomération, et notamment à Blaye les Mines, plusieurs champs photovoltaïques d'une puissance de 42MWc occupent les anciens terrains des houillères dans une logique de reconversion des terrains impropres à l'habitat.

**Qualité de l'eau** : Depuis quelques années en période estivale, il est constaté une prolifération d'algues dans les lacs, rivières et les deux barrages de la Roucarié et de Fontbonne qui alimentent en

eau potable Carmaux et ses environs. Un projet de méthaniseur est à l'étude afin d'aider les agriculteurs du territoire à répondre aux nouvelles exigences environnementales sur les bassins versants d'eau potable. D'autre part les 2 syndicats d'adduction d'eau potable ont fusionné et engagent le projet de réalisation de la nouvelle station de traitement d'eau du Tarn nord.

**La qualité de l'air** sur le carmausin est bonne : pas de diffusion de fumées polluantes émanant d'installations classées, ni d'émission de gaz responsables de pollution atmosphérique.

**Pollution sonore** : les principales nuisances sonores sont liées au trafic routier : RD88, avenue Jean Jaurès, avenue Jean Baptiste Calvignac.

**Risques naturels** : la commune de Carmaux est exposée aux risques naturels suivants : inondation, rupture de barrage, retrait gonflement d'argile, feux de forêt

Exposition au risque naturel et industriel : 4 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982.

**Risques industriels** : 47 entreprises enregistrées dans la commune de Carmaux répertoriées comme installations classées pour la protection de l'environnement mais pas d'entreprises classées «Seveso» ; 8 entreprises répertoriées classées à Blaye les Mines.



## Synthèse du diagnostic

### Population et lien social

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de la voie rapide</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une image négative du Carmausin qui perdure</li><li>• Population en déclin au niveau du centre-bourg</li><li>• Population vieillissante, peu diplômée</li><li>• Revenus moyens globalement faibles</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrivée de nouveaux habitants venus de l'albigeois, plus jeunes et plus diplômés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration des nouveaux habitants pas toujours facile</li></ul>

### Aménagement Urbain

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le centre-ville de Carmaux est structuré selon un schéma d'aménagement fonctionnel, organisé avec des rues perpendiculaires, créant des îlots d'habitation</li><li>• Stationnement gratuit</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La traversée par la RD 988 ne donne pas une image qualifiante de l'entrée d'agglomération sur le Carmausin</li><li>• Les déplacements doux (piétons, vélos) sont les parents pauvres de la vie urbaine</li><li>• La signalétique n'est pas toujours adaptée aux pratiques actuelles. De même, l'éclairage public est vieillissant et énergivore</li><li>• Les espaces publics sont convoités par tous. Le partage demeure déséquilibré, avec une place importante réservée au dimensionnement des chaussées, au stationnement et des trottoirs minimes</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser l'environnement urbain du centre ville</li></ul>	

### Services et équipements

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'équipement important et de qualité</li><li>• Facilité d'accès et de stationnement</li><li>• Densité commerciale intéressante</li><li>• Fort apport du marché du vendredi matin à Carmaux</li><li>• Richesse de la vie associative</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faiblesse de l'offre en bar, hôtels, restaurants, manque de terrasses accueillantes.</li><li>• Manque de dynamisme général.</li><li>• Offre en termes d'animations culturelles à étoffer.</li><li>• Baisse du nombre de médecins sur l'agglomération accentuant la désertification médicale.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser l'environnement urbain du centre</li><li>• Communiquer sur l'image de la ville</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evasion vers les commerces et grandes surfaces Albigeois.</li></ul>

## L'Habitat

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence en centre-ville et dans sa proximité immédiate d'un habitat collectif social ; ce qui est propice au développement du vivre ensemble</li> <li>• L'extension du parc locatif par la réhabilitation du parc vacant doit favoriser la qualité des logements,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence marquée d'un habitat privé nécessitant des travaux de réhabilitation, notamment dans l'offre locative.</li> <li>• Dérive au niveau du locatif avec des logements avec peu de confort loués à des populations très en difficulté,</li> <li>• Une concentration des logements très dégradés sur la ville de Carmaux. Ceux-ci nécessiteraient, au regard de l'état extérieur de conservation, des travaux d'amélioration.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer les populations nouvelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un habitat demandant une forte intervention au niveau économie d'énergie</li> </ul>

## Mobilités

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique ; <b>ville à la campagne</b> procurant une bonne qualité de vie</li> <li>• Amélioration des liaisons routières et disparition du transit</li> <li>• Bonne desserte par les transports en commun départementaux et régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de l'offre de transport en commun interne au niveau du territoire et du centre-bourg</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer les populations et entreprises nouvelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de désaffection en journée</li> </ul>

## Transition écologique et énergétique

ATOUPS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages ruraux préservés</li> <li>• Une eau de bonne qualité sanitaire</li> <li>• Carmaux, première ville solaire en France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nuisances dues à certains élevages</li> <li>• Une consommation d'eau importante</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier une politique économe en ressources naturelles</li> <li>• Développement de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics</li> <li>• Etude d'un projet de méthaniseur (intercommunalité)</li> </ul>	

## **Les principales faiblesses ou freins constatés :**

Le Carmausin est marqué par le déclin économique, commercial et démographique qui a suivi la fermeture des mines de charbon.

Malgré la fierté de son histoire et la transition opérée, le territoire peine à se défaire de son image négative, parfois entretenue par les habitants eux-mêmes.

Les visiteurs extérieurs sont plus prompts à reconnaître et affirmer les qualités du Carmausin que les habitants eux-mêmes.

Il s'agit là d'un enjeu important pour le territoire afin de renverser cette image et attirer des entreprises et une nouvelle population.

## **Les défis à relever (enjeux) :**

Revaloriser l'image de l'agglomération carmausine

Engager une dynamique d'accueil de nouvelles entreprises

Renouer avec une croissance démographique

Renforcer et valoriser la polarité Carmausine dans ses fonctions d'ordre supérieur (équipements, services, tissu commercial...)

Conforter la dynamique de transition écologique

S'engager fortement dans la transition numérique (développement du réseau fibre optique)

---

## Article 3

# La stratégie de développement et de valorisation

---

La ville de Carmaux, qui avait candidaté à l'appel à Manifestation d'Intérêt « Centre Bourg » en 2014 au FS IPL 2016 et au FS IL 2017, poursuit sa démarche d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de son rôle de bourg centre du territoire par la réhabilitation et la requalification de son centre-ville et à répondre aux enjeux sociaux économiques du territoire liés principalement à l'économie locale, à la mobilité et à la santé dans une démarche de développement durable.

Les enjeux étant pratiquement identiques sur la commune limitrophe de Blaye les Mines, considérant leur histoire commune, les 2 villes ont décidé de présenter une seule candidature au contrat Bourg-Centre Occitanie.

Hier agglomération de transit, traversée par la RN88, aujourd'hui la mise en service de la 2 x 2 voies de contournement (2008), a entraîné une diminution importante et appréciable du trafic automobile.

Les communes de Carmaux et de Blaye les Mines sont désormais apaisées et accueillantes et

---

### *Des espaces publics à aménager*



---

peuvent s'engager sur un vrai projet de développement et de valorisation de leur bourg centre

Certaines artères et places publiques supportant la majorité du tissu commercial sont dégradées, peu fonctionnelles et nécessitent une prise en compte spécifique afin de redonner de la vitalité en cœur de ville tout en apportant des solutions :

- au déclin des commerces et services,
- à l'état déplorable de certaines façades sur rue,
- à la non-conformité des continuités piétonnières,
- au développement des déplacements doux.

***Le maintien et le développement des équipements publics, afin d'assurer un service public efficient à la population, restent une priorité.***

## CARMAUX

Plusieurs objectifs majeurs émergent de la réflexion, notamment :

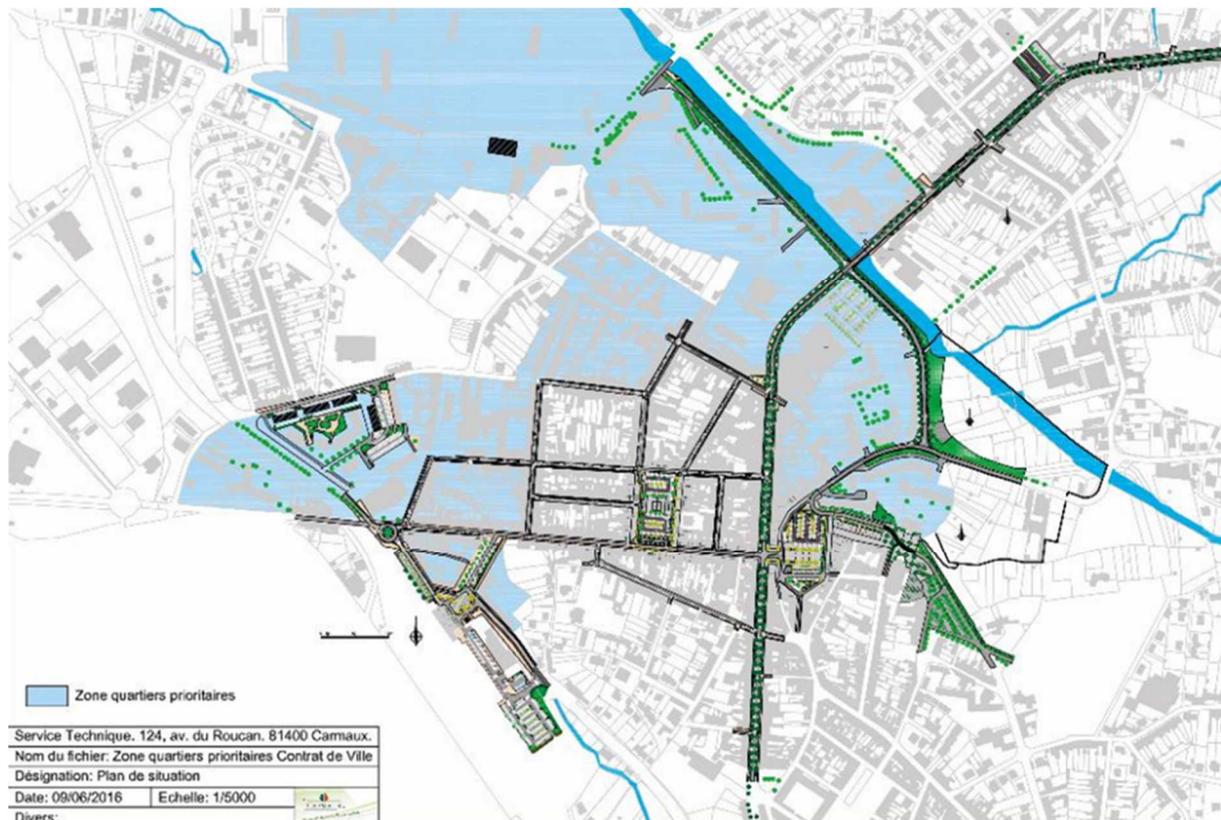
- Recomposer le domaine public, surtout les artères commerciales,
- Créer des stationnements périphériques pour désengorger le centre-ville et ainsi permettre un aménagement qualitatif des places centrales,
- Développer l'usage partagé pour tous (accessibilité PMR) des espaces publics afin de proposer un cadre de vie agréable.

En 2010, la municipalité engage un programme ambitieux, par la réfection complète en 2011-2012 de l'avenue Jean Jaurès, artère transversale très commerciale du centre-ville et par l'aménagement du pôle multimodal (prévu en 3 phases) en 2014.

Aujourd'hui, la capacité d'autofinancement de la commune ayant fortement diminué, il est difficile de poursuivre ce programme d'investissement en respectant le calendrier d'origine et les objectifs fixés.

Compte tenu des perspectives budgétaires, la ville souhaite réorienter son projet à court terme vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans la transition énergétique, les économies d'énergie, dans la requalification urbaine des places et de l'avenue Albert Thomas, artère principale du cœur de ville et dans le renforcement des équipements sportifs implantés sur ces quartiers.

### La zone prioritaire comprend les quartiers Rajol, Gourgatieu, Bouloc, Verrerie



Au total, 1860 habitants résident dans cette zone, soit environ 18% de la population. Les QPV sont situés à proximité immédiate du centre-ville, permettant une accessibilité aisée à un grand nombre d'équipements et de services.

## BLAYE LES MINES

Les enjeux, établis notamment dans le cadre du PLU, précisent que la traversée par la RD 988 doit être repensée afin de requalifier l'image d'entrée de ville et d'agglomération sur le Carmausin, et d'améliorer le cadre de vie de la population. La commune dispose d'une organisation urbaine et d'une

*La requalification de la RD 988 nécessaire pour valoriser le territoire*



dotation d'équipements qui permettra de recentrer l'urbanisation autour de quartiers déjà constitués.

Il est nécessaire d'assurer la vitalité et l'attractivité de la commune en engageant un programme :

- de requalification des espaces publics historiques afin de conforter le maintien et le développement des commerces,
- de créer des équipements sportifs en accès libre afin d'assurer le bien-être des usagers et la cohésion sociale,
- de lutter contre le désert médical,
- de mettre aux normes plusieurs bâtiments publics,
- de créer des équipements nécessaires au bien vivre ensemble,



## Les axes stratégiques

<b>AXE 1 : REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS POUR RENOUVELER L'IMAGE DES 2 COMMUNES</b>	
<b>ACTION 1-1 Renforcer l'attractivité des centres Bourgs de CARMAUX et de BLAYE les MINES par l'aménagement des espaces publics et des artères principales</b>	Projet 1.1.1 : Requalification de l'avenue Albert Thomas (CARMAUX)
	Projet 1.1.2 : Aménagement des espaces publics place Héral et place MALROUX (BLAYE les MINES)
	Projet 1.1.3 : Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières (BLAYE les MINES)
	Projet 1.1.4 : Requalification des places principales du centre ville de CARMAUX (CARMAUX)
	Projet 1.1.5 : Création de poches de stationnement à proximité d'équipements publics (CARMAUX)
<b>ACTION 1-2 Valoriser et sécuriser les entrées de l'agglomération carmausine et des villes de CARMAUX et de BLAYE les MINES</b>	Projet 1.2.1 : Valorisation et sécurisation entrées de villes et d'agglomération (CARMAUX - BLAYE les MINES)
<b>ACTION 1-3 Favoriser une liaison douce entre des espaces de stationnement périphériques et le cœur de ville de CARMAUX</b>	Projet 1.3.1 : Création liaison piétonne Pôle Multimodal, cœur de ville (CARMAUX)
<b>ACTION 1-4 Rénovation des façades d'immeubles en centre-ville de CARMAUX</b>	Projet 1.4.1 : Financement des rénovation de façades d'immeubles privés en centre ville (CARMAUX)
<b>ACTION 1-5 Programme de valorisation et de sécurisation des Berges de la rivière Cérou</b>	Projet 1.5.1 : Aménagement des Berges du Cérou par la création de cheminements piétonniers et par une valorisation paysagère (CARMAUX)
<b>AXE 2 : RENFORCER ET RENDRE ACCESSIBLES LES EQUIPEMENTS ET L'OFFRE DE SERVICES</b>	
<b>ACTION 2-1 Création d'équipements sportifs en QPV, accessibles au plus grand nombre</b>	Projet 2.1.1 : Construction d'un tennis couvert en QPV (CARMAUX)
<b>ACTION 2-2 Création d'équipements sportifs accessibles à tous, facteur de bien-être et de lien social</b>	Projet 2.2.1 : Modernisation de la base de loisirs de LENDREVIE (BLAYE les MINES)
	Projet 2.2.2 : Création d'un sité dédié à la pétanque sur une friche industrielle (BLAYE les MINES)
	Projet 2.2.3 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique stand de Tir à 10 m (CARMAUX)

ACTION 2-3 <b>Lutte contre les déserts médicaux</b>	Projet 2.3.1 : Réalisation d'un centre annexe de santé dans un bâtiment communal existant (BLAYE les MINES)
ACTION 2-4 <b>Renforcer et adapter l'offre de service et d'équipement</b>	Projet 2.4.1 : Transformation d'un bâtiment culturel désacralisé en salle polyvalente (BLAYE les MINES)
	Projet 2.4.2 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique de 3 bâtiments publics (BLAYE les MINES)
	Projet 2.4.3 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment abritant l'agence Pôle Emploi (CARMAUX)
	Projet 2.4.4 : Rénovation énergétique du bâtiment école primaire Jean Moulin (se trouvant en QPV) par Isolation Thermique par l'Extérieur (CARMAUX)
	Projet 2.4.5 : Implantation de tiers lieu (CCCS)
ACTION 2 -5 <b>Renforcer la qualité d'accueil des bâtiments culturels existants</b>	Projet 2.5.1 : Rénovation énergétique du Centre Culturel (CARMAUX)
	Projet 2.5.2 : Rénovation et mise aux normes du Musée Centre d'Art du Verre (CCCS)
<b>AXE 3 : STRUCTURER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE</b>	
ACTION 3-1 <b>Evolution des points d'accueil touristiques sur l'agglomération</b>	Projet 3.1.1 : Aménagement d'un nouvel office de tourisme sur l'artère transversale principale (Communauté de Communes Carmausin-Ségala + CARMAUX)
ACTION 3-2 <b>Aménagement de cheminement doux liaisonnant les sites touristiques majeurs</b>	Projet 3.2.1 : Réalisation d'une liaison douce reliant Blaye Village à Cap Découverte (BLAYE les MINES)
<b>AXE 4 : AMELIORER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES</b>	
ACTION 4-1 <b>Reconquête des friches industrielles</b>	Projet 4.1.1 : Reconquête des friches industrielles du Bassin Carmausin (Communauté de Communes Carmausin-Ségala)

## Article 5

# Programme Opérationnel Pluriannuel d'Action 2019-2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévues au titre du contrat de développement territorial régional du PETR de l'Albigeois et des Bastides.

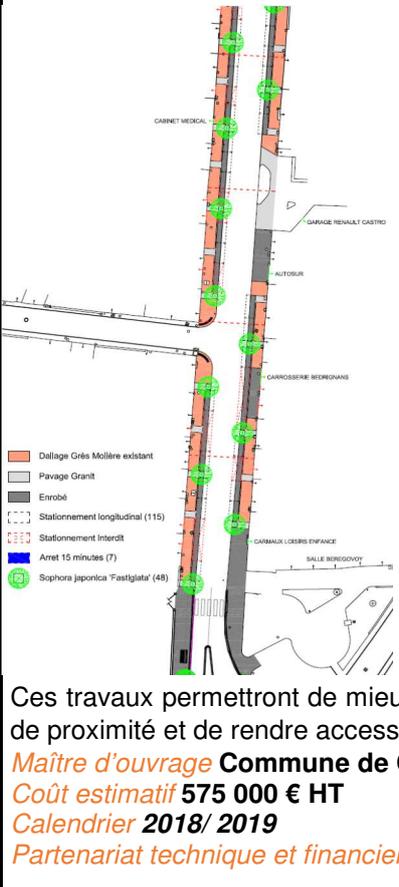
Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>Axe 1/ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS POUR RENOUVELER L'IMAGE DES 2 COMMUNES</b>				
<b>ACTION 1-1 Renforcer l'attractivité des Centres-Bourgs de CARMAUX et de BLAYE les MINES par l'aménagement des espaces publics et des artères principales</b>	Projet 1.1.1 Requalification av. A.Thomas (Carmaux)			
	Projet 1.1.2 Aménagement places HERAL et MALROUX (BLAYE)			
	Projet 1.1.3 Rénovation cités minières (BLAYE)			
	Projet 1.1.4 Requalification des places principales du centre-ville de CARMAUX			
	Projet 1.1.5 Création de poches de stationnement à proximité d'équipements publics (CARMAUX)			
<b>ACTION 1-2 Valoriser et sécuriser les entrées de l'agglomération carmausine et des villes de CARMAUX et de BLAYE les MINES</b>	Projet 1.2.1 Valorisation et sécurisation entrée de ville et d'agglomération (CARMAUX-BLAYE)			
<b>ACTION 1-3 Favoriser une liaison douce entre des espaces de stationnement périphériques et les cœur de ville</b>	Projet 1.3.1 Création liaison piétonne pôle multimodal-cœur de ville (Carmaux)			
<b>ACTION 1-4 Rénovation des façades d'immeubles en centre-ville de CARMAUX</b>	Projet 1.4.1 Financement des rénovations de façade d'immeubles privés en centre-ville (Carmaux)			

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
<b>Axe 2/ RENFORCER ET RENDRE ACCESSIBLES LES EQUIPEMENTS ET L'OFFRE DE SERVICES</b>				
<b>ACTION 2-1 Création d'équipements sportifs en QPV, accessibles au plus grand nombre</b>	Projet 2.1.1 Construction d'un tennis couvert en QPV (Carmaux)			
<b>ACTION 2-2 Création d'équipements sportifs accessibles à tous, facteur de bien-être et de lien social</b>	Projet 2.2.1 Modernisation base de loisirs de LENDREVIE (Blaye)			
	Projet 2.2.2 Création site dédié à la pétanque sur une friche industrielle (Blaye)			
	Projet 2.2.3 Mise en accessibilité et rénovation énergétique stand de tir à 10m (Carmaux)			
<b>ACTION 2-3 Lutte contre les deserts médicaux</b>	Projet 2.3.1 Réalisation centre annexe de santé dans un bâtiment communal existant (Blaye)			
<b>ACTION 2-4 Renforcer et adapter l'offre de service et d'équipement</b>	Projet 2.4.1 Transformation d'un bâtiment désacralisé en salle polyvalente (Blaye)			
	Projet 2.4.2 Mise en accessibilité, rénovation énergétique 3 bâtiments publics (Blaye)			
	Projet 2.4.3 Mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment abritant l'agence Pôle Emploi (Carmaux)			
	Projet 2.4.4 Rénovation énergétique du bâtiment "Ecole Primaire Jean Moulin" (située en QPV) par ITE (Carmaux)			
	Projet 2.4.5 Implantation de tiers lieu (CCCS)			
<b>ACTION 2-5 Renforcer la qualité d'accueil des bâtiments culturels existants</b>	Projet 2.5.1 Rénovation énergétique centre culturel (Carmaux)			
<b>Axe 3/ STRUCTURER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE</b>				
<b>ACTION 3-1 Evolution des points d'accueil touristiques sur l'agglomération</b>	Projet 3.1.1 Aménagement d'un nouvel office de tourisme (CCCS-Carmaux)			
<b>ACTION 3-2 Aménagement de cheminements doux liaisonnant les sites touristiques majeurs</b>	Projet 3.2.1 Réalisation liaison douce reliant Blaye village à Cap Découverte (Blaye)			
<b>Axe 4/ AMELIORER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES</b>				
<b>ACTION 4-1 Reconquête des friches industrielles</b>	Projet 4.1.1 Reconquête des friches industrielles du Bassin Carmausin (CCCS)			

## AXE 1

# REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS POUR RENOUVELER L'IMAGE DES 2 COMMUNES

Axe 1	Fiche action n° 1-1
Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes	Renforcer l'attractivité des Centres-Bourgs de Carmaux et Blaye les Mines par l'aménagement des espaces publics et des artères principales
Présentation de l'action	
Contexte	
CARMAUX et de BLAYE les MINES poursuivent leur démarche d'amélioration du cadre de vie et de revitalisation des centres-villes par l'aménagement des espaces publics et des artères principales.	
Objectifs stratégiques	
L'objectif est de conforter l'attractivité des Bourgs-centres, notamment des places et artères principales où se concentrent la majorité des commerces de proximité	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
	<p><b>Projet 1.1.1 : Requalification de l'avenue Albert Thomas (Carmaux)</b>  <i>Descriptif</i>            La ville de CARMAUX souhaite <b>engager la requalification de l'artère principale, l'avenue Albert Thomas</b>, qui dessert en partie les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV).            Les travaux envisagés consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La requalification de l'espace public dédié au cheminement piétonnier (surface en grès de Molière et en granit),               <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enlèvement des arbres sénescents et malades et la replantation d'arbres plus adaptés (ex. sophora japonica) avec grilles d'entourage,</li> <li>• La réfection ou le remplacement des matériaux de surface (grès de Molière, granit, autres),</li> <li>• La reprise de la signalisation,</li> <li>• La mise aux normes des continuités piétonnières (accessibilité notamment),</li> <li>• Le remplacement du mobilier urbain,</li> <li>• Le remplacement des candélabres d'éclairage public par des luminaires LED sur caténaire en éclairage central.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces travaux permettront de mieux mettre en valeur les façades commerciales, de faciliter le stationnement de proximité et de rendre accessible à tous un domaine public agréable.</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> Commune de CARMAUX  <b>Coût estimatif</b> 575 000 € HT  <b>Calendrier</b> 2018/ 2019  <b>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</b> Etat (DSIL), Région, départem.</p>

## Projet 1-1-2 : Aménagement des espaces publics place Héral et place Malroux (Blaye les Mines)



### Descriptif

Le projet d'aménagement de ces deux principales places publiques de Blaye-les-Mines doit permettre, dans un souci essentiellement esthétique, d'harmoniser la coexistence d'emplacements de stationnement et de végétalisation d'espaces trop artificialisés par le passé.

Ces aménagements doivent permettre d'allier un cadre agréable à une nécessaire fonctionnalité



**Maître d'ouvrage** Commune de **BLAYE les MINES**

**Coût estimatif** 160 000 €

### Calendrier 2020

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Région, Département



## Projet 1-1-3 : Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières (Blaye les Mines)



### Descriptif

Afin de loger les membres de leur personnel, les Houillères du Bassin du Centre et du Midi (Charbonnages de France) avaient aménagé sur le territoire de la commune de Blaye-les-Mines où se situaient les trois puits en activité d'extraction charbonnière (Sainte-Marie, La Grillatié, et la Tronquié), plusieurs cités, dont chacune était affectée à une catégorie particulière d'agents.

**La cité Bellevue**, réalisée à partir du début des années 1940, accueillait les ouvriers mineurs. Cette cité, la plus peuplée, a fait l'objet d'une rénovation entre 1982 et 1990.



**La cité des Calmettes**, de construction plus moderne, était destinée aux employés et agents de maîtrise. Une première tranche de travaux de modernisation a été achevée.

**La cité de la Grillatié** était quant à elle la « cité des ingénieurs ». Elle est composée de villas avec de vastes terrains. Aucune opération de requalification ne l'a concernée pour le moment. Les travaux à réaliser globalement comprennent à la fois des mises aux normes réglementaires, de l'embellissement et concernent tant les voiries (chaussées, trottoirs, fossés, ...) et espaces publics que les réseaux divers. Ils ont été étudiés par la Direction Départementale des Territoires du Tarn lorsqu'elle était encore en capacité d'exercer des missions de maîtrise d'œuvre.

**Maître d'ouvrage** Commune de **BLAYE les MINES**

**Coût estimatif** Cité des Calmettes 840 000 € Cité de la Grillatié : 2 000 000 € *Calendrier* 2019/ 2025

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région hors voiries et réseaux, Département, Communauté de Communes, Société anonyme d'HLM

## Projet 1-1-4 : Requalification des places principales du centre-ville de Carmaux (Carmaux)

### Descriptif



La ville de CARMAUX souhaite réorganiser et revaloriser les espaces publics majeurs du cœur de ville que sont les places Jean Jaurès et Gambetta. Cette requalification doit permettre un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers tout en s'assurant de la totale accessibilité des piétons aux équipements publics et aux commerces.



**Maître d'ouvrage** Commune de CARMAUX

**Coût estimatif** 2 000 000 € HT

**Calendrier** 2020/2025

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action*

**Etat, Région, Département**

## Projet 1-1-5 : Création de poches de stationnement à proximité d'équipements publics (Carmaux)

### Descriptif



La création de plusieurs poches de stationnement doit solutionner les problèmes de partage du domaine public à proximité du cœur de ville et de certains équipements publics. Cela permettra d'éviter les stationnements anarchiques tout en favorisant le cheminement des piétons.

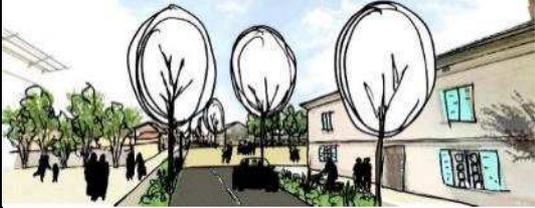
**Maître d'ouvrage** Commune de CARMAUX

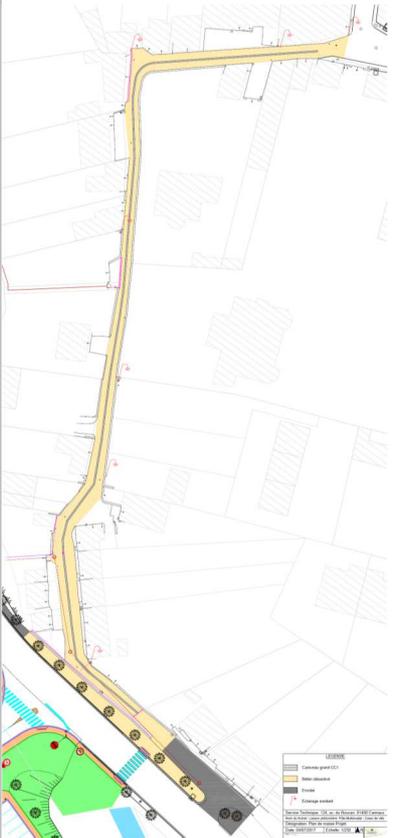
**Coût estimatif** 300 000 €

**Calendrier** 2019/2022

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action*

**Etat, Région, Département**

Axe 1	Fiche action n° 1-2
Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes	Valoriser et sécuriser les entrées de l'agglomération carmausine et des villes de CARMAUX et BLAYE les MINES
Présentation de l'action	
Contexte	
Les orientations des PLU de CARMAUX et de BLAYE les MINES définissent plusieurs axes, notamment repenser la traversée de Blaye les Mines depuis l'axe structurant de l'avenue d'Albi, entrée principale de l'agglomération en venant d'Albi, et les accès sur Carmaux à partir de la RN88 via l'avenue de Rodez et l'avenue JB Calvignac.	
Objectifs stratégiques	
Cette requalification doit permettre d'apaiser la circulation, de permettre à tous les usagers de circuler en toute sécurité, selon leur mode de déplacements, de sécuriser les carrefours et les accès, de repenser le stationnement tout en améliorant le confort des déplacements piétons entre les différents commerces et services.	
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'opération envisagée</b></p>	
<p><b>Projet 1-2-1 : Valorisation et sécurisation entrées de villes et d'Agglomération (CARMAUX – BLAYE les MINES)</b></p>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>L'enjeu est de réhabiliter et de sécuriser le principal axe passant (l'avenue d'Albi) pour renforcer l'attractivité de la ville pour les habitants et les touristes.</p> <p>Les travaux de requalification et de l'embellissement de l'Avenue d'Albi, principale liaison d'accès à Carmaux (ex RN 88), proposés par le CAUE 81 viennent conforter le programme de redynamisation du commerce de proximité qui n'est présent que sur cet axe.</p> <p>L'avenue d'Albi relie les communes du Garric, Blaye-Les-Mines et Carmaux.</p>
	<p><i>Maître d'ouvrage</i> <b>Commune de BLAYE les MINES</b></p> <p><i>Coût estimatif</i> <b>300 000 €</b></p> <p><i>Calendrier</i> <b>2020</b></p> <p><i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> <b>Région, Département, Communauté de Communes Carmausin-Ségala (Pôle des Eaux – eau et assainissement), CAUE 81</b></p>
	

Axe 1	Fiche action n° 1-3
<b>Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes</b>	<b>Favoriser une liaison douce entre des espaces de stationnement périphériques et le cœur de ville de CARMAUX</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
Contexte	
<p>Le nouveau Pôle Intermodal de Carmaux et du Territoire concentre l'ensemble des modes de transports : train, bus, voitures, covoiturage et modes doux (deux roues et cheminements piétons) et assure la transversalité de transport sur le territoire.</p> <p>Il est nécessaire de créer une liaison entre cet espace multimodal (et ses parkings tous véhicules) et le cœur de ville (commerces, services, équipements publics).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Le Pôle Multimodal concentre l'ensemble des transports collectifs du Territoire. Il est nécessaire de créer une liaison douce entre cet espace et le cœur de ville, afin de proposer un cheminement piétonnier sécurisé totalement accessible et agréable.</p>	
<b>Descriptif de l'opération envisagée</b>	
<b>Projet 1-3-1 : Création liaison piétonne Pôle Multimodal - Cœur de ville (CARMAUX)</b>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>Créer un vrai lien piétonnier entre le Pôle Multimodal (150 places de parking) et le cœur de ville (av. Jean JAURES) par la rue du Coutal bas, en réalisant les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection des revêtements de surface,</li> <li>• Réalisation d'un cheminement piéton totalement accessible,</li> <li>• Renouvellement de l'éclairage public             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des abords de voie,</li> <li>• Mise en place d'une signalétique adaptée.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de CARMAUX  <i>Coût estimatif</i> 152 455 € HT  <i>Calendrier</i> 2019  <i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i>            Etat (DSIL), Région, Département</p>

Axe 1	Fiche action n° 1-4
Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes	Rénovation des façades d'immeubles en centre-ville de CARMAUX
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Une concentration des logements très dégradés sur la ville de Carmaux nécessite, au regard de l'état extérieur de conservation, des travaux d'amélioration.</p> <p>La ville a mis en œuvre un programme « opération façade » d'aide à la rénovation des façades de tout carmausin sur un périmètre englobant le centre-ville et les axes principaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
Rendre la ville plus attractive	
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'opération envisagée</b></p>	
<p><b>Projet 1-4-1 : Financement des rénovations des façades d'immeubles privés en centre-ville (CARMAUX)</b></p>	
	<p><i>Descriptif</i> Aide à la rénovation des façades du bâti privé sous forme de subvention sur un périmètre élargi englobant le centre-ville et les artères principales.</p>
	<p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de CARMAUX  <i>Coût estimatif</i> 25 000 € / an soit 100 000 €  <i>Calendrier</i> 2019 - 2022  <i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> Région</p>

## AXE 2

### RENFORCER ET RENDRE ACCESSIBLES LES EQUIPEMENTS ET L'OFFRE DE SERVICES

Axe 2	Fiche action n° 2-1
Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services	Création d'équipements sportifs en QPV accessibles au plus grand nombre
Présentation de l'action	
Contexte	
La ville de Carmaux comprend une zone prioritaire liée au contrat de ville. Sur cet espace aux enjeux sociaux et urbains importants, il est envisagé la création d'équipements sportifs accessibles au plus grand nombre (accessible, gratuit, etc....).	
Objectifs stratégiques	
L'objectif est de créer ou de renforcer des équipements sportifs de proximité accessibles à tous. L'implantation en QPV doit maintenir un équilibre « du bien vivre ensemble ».	
Descriptif de l'opération envisagée	
<b>Projet 2-1-1 : Construction d'un tennis couvert en QPV (CARMAUX)</b>	
<i>Descriptif</i>	
	A la demande du club de l'USC TENNIS, la ville de Carmaux, considérant la demande de l'association sportive totalement justifiée, engage le projet de construction d'une salle de tennis, sur l'espace tennis actuel situé dans la zone des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. L'association sportive USC TENNIS a engagé depuis quelques années déjà un partenariat fort avec certaines
	communes du territoire, notamment dans le cadre de l'école de tennis, afin de promouvoir la pratique de ce sport auprès du plus grand nombre, notamment des enfants. De plus la politique sportive du club est fortement engagée également sur le sport-santé et le sport accessible à tous, y compris les personnes handicapées. Le futur équipement doit répondre à ces objectifs. Son implantation dans la zone des QPV, complétée par une politique tarifaire à l'attente d'une population plus défavorisée, permettra d'accueillir les habitants de ces quartiers. Bien évidemment cet équipement sera mis à disposition des établissements scolaires du territoire.
	
<i>Maître d'ouvrage</i> Commune de CARMAUX <i>Coût estimatif</i> 560 000 € HT <i>Calendrier</i> 2019	

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action Etat (DETR), Région, Département, FFTennis

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action n° 2-2</b>
<b>Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services</b>	<b>Création d'équipements sportifs accessibles à tous, facteur de bien-être et de lien social</b>

**Présentation de l'action**

Contexte

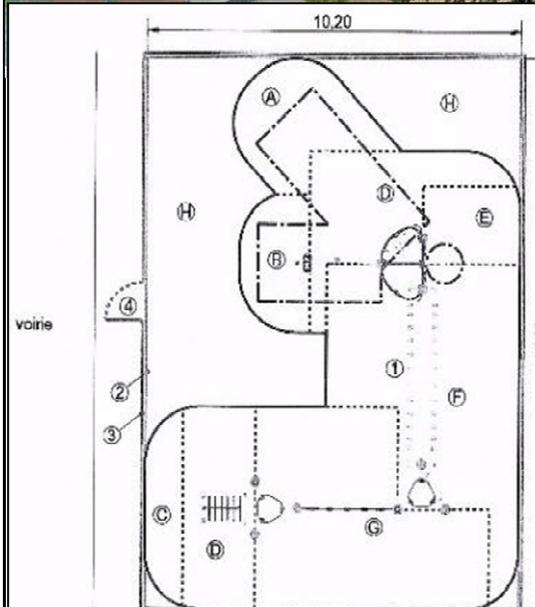
Le sport, le sport santé et les loisirs constituent un facteur d'épanouissement individuel et cohésion sociale. Il est nécessaire, afin de répondre aux besoins, de créer des équipements sportifs et de loisirs.

Objectifs stratégiques

Les équipements sportifs et de loisirs accessibles à tous et en accès libre permettent à tout un chacun de pratiquer toute forme d'activités sportives. Ils sont de nature à favoriser le bien-être de leurs divers usagers et la cohésion sociale.

**Descriptif des opérations envisagées**

**Projet 2-2-1 : Modernisation de la base de loisirs de l'Endrevié (BLAYE les MINES)**



*Descriptif*

Après les grands travaux d'aménagement des salles des Pilotis et Balavoine de 2011 à 2013, la réfection à neuf des divers réseaux et du chemin piétonnier autour du lac, la construction récente d'un city stade et la rénovation des terrains de tennis attenants, il y a lieu de compléter les équipements existants par la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de plus de six ans et d'une aire vitalité.

*Maître d'ouvrage* Commune de BLAYE les MINES

*Coût estimatif* Aire de jeux : 64 000 € HT

Aire de Vitalité : 86 000 € HT

*Calendrier* 2019

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région à définir, Département

## Projet 2-2-2 : Création d'un site dédié à la pétanque sur une friche industrielle (BLAYE les MINES)



### *Descriptif*

L'objet du projet est la création d'une « maison de la pétanque » avec boulodrome extérieur sur un terrain d'environ 2 hectares. Le scénario d'aménagement intègre 24 terrains de boules des voies de desserte, des parkings, un traitement paysager s'appuyant sur des techniques de phytoremédiation par « génie végétal ».

L'équipement permettra le déroulement de compétitions de niveau national.

La « maison de la pétanque » sera aménagée dans un bâtiment existant situé à l'entrée du site.

Un deuxième bâtiment sera aménagé en annexe pour l'entretien du site.



*Maître d'ouvrage* Commune de BLAYE les MINES

*Coût estimatif* 600 000 € HT

*Calendrier* 2020

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région, Département



Coupe transversale vers la zone de stockage de charbon

Axe 2	Fiche action n° 2-3
Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services	Lutte contre les déserts médicaux
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le dernier cabinet médical de Blaye les Mines a fermé en 2018, accentuant encore le phénomène de désert médical dans le Carmausin.</p> <p>Le centre de santé FILIERIS est en capacité d'ouvrir une annexe de santé multi professionnelle, la commune propose de mettre à disposition gratuitement un bâtiment aménagé.</p>	
Objectifs stratégiques	
Lutter contre la désertification médicale sur le Territoire et plus particulièrement sur l'agglomération, Carmaux et Blaye les Mines étant fortement concernées.	
Descriptif des opérations envisagées	
<p><b>Projet 2.3.1 : Réalisation d'un centre annexe de santé dans un bâtiment communal existant (BLAYE les MINES)</b></p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 2; padding-left: 10px;"> <p><i>Descriptif</i></p> <p>Réalisation d'un centre annexe de santé totalement accessible par l'aménagement et l'extension d'un bâtiment communal existant comprenant : 1 accueil avec 2 salles d'attente, 3 bureaux médecins, 1 zone de repos et des sanitaires adaptés</p> </div> </div> <p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de <b>BLAYE les MINES</b>  <i>Coût estimatif</i> 300 000€ HT  <i>Calendrier</i> 2020</p> <p><i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> <b>Etat, Région à définir, Département</b></p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action n° 2-4</b>
<b>Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services</b>	<b>Renforcer et adapter l'offre de service et d'équipement</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
Contexte	
<p>Certains bâtiments publics nécessitent une mise aux normes (Rénovation énergétique, accessibilité). Il est également nécessaire de développer les équipements d'accueil afin de diversifier l'offre de services au plus grand nombre</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Renforcer, développer et adapter l'offre de services au public par l'adaptation des équipements existants et la création de structures neuves.</p>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p><b>Projet 2.4.1 : Transformation d'un bâtiment cultuel désacralisé en salle polyvalente (BLAYE les MINES)</b></p>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>L'ancien Bâtiment Cultuel « Eglise Saint Louis » désormais désacralisé peut être transformé en salle polyvalente accessible tout en gardant les éléments remarquables du patrimoine. En relation avec la Fondation du Patrimoine il est nécessaire de restaurer le clos et le couvert et d'aménager l'intérieur afin d'accueillir différentes manifestations culturelles et le milieu associatif.</p>
<p><i>Maître d'ouvrage</i> <b>Commune de BLAYE les MINES</b>  <i>Coût estimatif</i> <b>300 000 € HT</b>  <i>Calendrier</i> <b>2021</b>  <i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i>  <b>Etat, Région à définir, Département, Fondation du Patrimoine</b></p>	

## Projet 2.4.2 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique de 3 bâtiments publics (BLAYE les MINES)

*Descriptif*



1. La Base de Loisirs Culturels de l'Endrevié accueille de nombreuses troupes musicales, théâtrales, de danse... La distribution des pièces au sein des salles de spectacle ne permet pas une séparation entre vestiaires hommes et femmes, locaux de préparation des intervenants, coins repas, cabinet de toilette, etc.... Le bâtiment d'accueil à l'entrée de la base pourrait être facilement réaménagé pour permettre l'accueil des artistes.



2. La toiture de la salle des Bruyères, dont l'utilisation est réservée aux associations, présente de nombreuses gouttières qui ne sont plus réparables. La pose d'un nouveau toit s'avère nécessaire. Il est prévu également quelques réaménagements intérieurs.



3. Le système de chauffage de la mairie réalisé en 1989, moitié par chauffage au sol en rez-de-chaussée et moitié par convecteurs électriques n'est plus opérationnel. Le chauffage au sol ne fonctionne plus du tout et est irréparable. Les radiateurs par convection électrique de plus de vingt-cinq ans d'âge posent des problèmes de sécurité et sont trop consommateurs en énergie. Il y a lieu de remplacer ces anciens systèmes par un ensemble combiné « inverser » d'air soufflé et de rénover la salle du conseil municipal.

***Maître d'ouvrage* Commune de BLAYE les MINES**

***Coût estimatif* 90 000 € HT**

***Calendrier* 2019**

***Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région, Département**

### Projet 2.4.3 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment (situé en QPV) abritant l'agence Pôle Emploi et un stand de Tir à 10m (CARMAUX)

#### *Descriptif*



Réhabilitation et extension de locaux mis à disposition de Pôle Emploi (Bâtiment Communal implanté en QPV) et intégrant un stand de Tir à 10m :  
Les travaux consistent en la réhabilitation complète d'un Bâtiment de 1050 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux dans un souci de préservation des Services publics de proximité sur la Commune tout en rendant cet équipement beaucoup moins énergivore et totalement accessible.



*Maître d'ouvrage* **Commune de CARMAUX**

*Coût estimatif* **1 059 000 € HT**

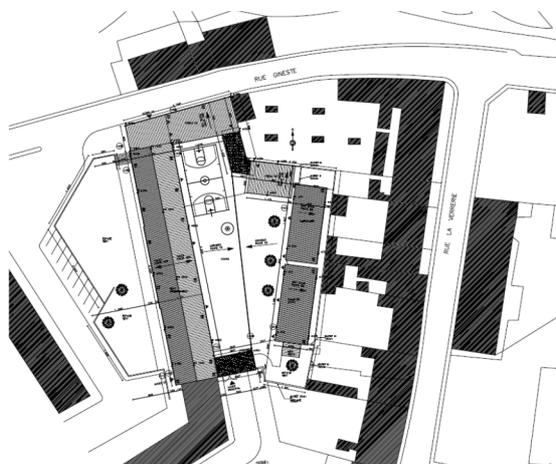
*Calendrier* **2019**

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action*

**Etat (DETR), Région, Département**

### Projet 2.4.4 : Rénovation énergétique du bâtiment école primaire Jean Moulin (se trouvant en QPV) par Isolation Thermique par l'Extérieur (CARMAUX)

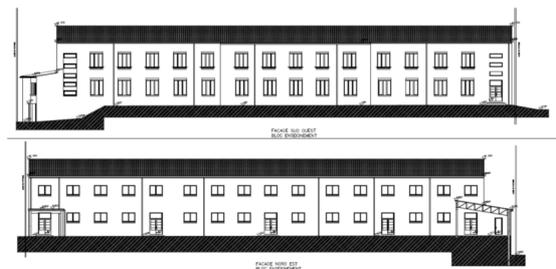
#### Descriptif



La ville de Carmaux est engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'école primaire Jean MOULIN, située dans le périmètre des QPV (Verrerie), est attenante à un immeuble de logements sociaux en cours de déconstruction sur un programme de réalisation de 36 logements sociaux neufs porté par le bailleur social « TARN HABITAT ».

Il est opportun, suite à cette démolition et à la requalification du Domaine Public de réaliser l'isolation thermique par l'extérieur et la réhabilitation des façades du bâtiment principal de l'école.



**Maître d'ouvrage** Commune de CARMAUX

**Coût estimatif** 165 600 € HT

**Calendrier** 2019

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région, Département

### Projet 2.4.5 : Création d'espaces mutualisés pour soutenir l'économie locale et l'emploi incluant un Tiers Lieu et un lieu ressource insertion-emploi-formation (Communauté de Communes Carmausin-Ségala)

#### Descriptif

Au sein du patrimoine immobilier, la 3CS dispose d'un bâtiment récent composé de 3 niveaux et situé au 32 ter av. Bouloc Torcatiss.

Le 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment permettra l'implantation d'un espace ressources insertion emploi et formation.

Le second étage est destiné à l'implantation du projet tiers lieu et de pépinière d'entreprise.

La situation géographique, à proximité du centre-ville et de toutes ses commodités, notamment des transports, constitue un atout supplémentaire à ce choix d'implantation.



**Maître d'ouvrage** Communauté de Communes Carmausin-Ségala

**Coût estimatif** 215 021 € HT

**Calendrier** 2019

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action* Etat, Région à définir, Département, Europe (LEADER)

Axe 2	Fiche action n° 2-5
Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services	Renforcer la qualité d'accueil des bâtiments culturels existants
<b>Présentation de l'action</b>	
Contexte	
Le centre culturel de CARMAUX, bâtiment classé à l'inventaire des Monuments Historiques, abrite entre autre la médiathèque municipale et les archives (dont un fond historique des houillères). Réhabilité en 1991, il s'avère qu'une partie de la façade vitrée conservée est très abîmée et beaucoup moins étanche aux aléas climatiques. Il est nécessaire d'engager un projet de réhabilitation des 2 façades vitrées.	
Objectifs stratégiques	
Ces travaux permettront d'assurer le hors-d'eau et le hors-d'air de l'accueil du bâtiment concerné. Le bâtiment sera moins énergivore et sa fonction d'accueil au public sera renforcée.	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p><b>Projet 2-5-1: Rénovation énergétique du centre culturel (CARMAUX)</b></p>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>Le Centre Culturel de Carmaux, bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques et ancien hôpital, abrite entre autre la médiathèque municipale et les archives municipales (dont le fond historique des houillères). Cet équipement public accueille des milliers de personnes tout au long de l'année. Réhabilité en 1993, il s'avère qu'une partie de la façade vitrée conservée est très abîmée et beaucoup moins étanche aux aléas climatiques. Le hors d'eau et le hors d'air ne sont plus assurés au détriment du confort des usagers. De ce fait ce bâtiment est très énergivore. Considérant le problème, la ville de Carmaux engage le projet de réhabilitation de ces 2 façades vitrées. Les travaux permettront de rendre étanche ces parties du bâtiment qui sera également moins énergivore.</p>
	
<p><i>Maître d'ouvrage</i> <b>Commune de CARMAUX</b>  <i>Coût estimatif</i> <b>143 226 € HT</b>  <i>Calendrier</i> <b>2019</b>  <i>Partenariat technique et financier</i> <i>potentiellement concernés par l'action</i> <b>Etat (DETR), Région, Département</b></p>	

## AXE 3

### STUCTURER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE

Axe 3	Fiche action n° 3-1
Structurer et développer l'offre touristique	Evolution des points d'accueil touristiques sur l'agglomération
Présentation de l'action	
Contexte	
La vocation touristique du Territoire émerge dans un environnement riche de sites historiques ou naturels préservés. Sur l'agglomération Carmausine, le tourisme industriel peut être développé dans le sillage de 3 sites majeurs du Territoire. Il est nécessaire, dans une volonté de valorisation de notre Territoire, d'aménager un nouvel Office de Tourisme sur la ville de Carmaux.	
Objectifs stratégiques	
La création d'un nouvel accueil touristique à Carmaux permettra d'avoir un service de proximité efficient à la hauteur des enjeux de promotion touristique et culturelle du Territoire.	
Descriptif de l'opération envisagée	
<b>Projet 3-1-1 : Aménagement d'un nouvel office de tourisme sur l'artère transversale principale de la ville de CARMAUX (CC Carmausin Ségala-CARMAUX)</b>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>L'actuel Office de Tourisme ne correspond ni aux besoins ni aux exigences de l'évolution de l'accueil touristique sur le territoire. Il ne répond pas non plus aux exigences réglementaires.</p> <p>La collectivité consciente de tous ces problèmes souhaite entreprendre un projet ambitieux de création d'un nouvel office de tourisme répondant à la fois à l'évolution des besoins liés aux montées des compétences de la communauté de communes et aux exigences réglementaires</p>
	<p><i>Maître d'ouvrage</i> <b>Communauté de Communes du Carmausin Ségala + commune de CARMAUX</b></p> <p><i>Coût estimatif</i> <b>600 000 € HT</b></p> <p><i>Calendrier</i> <b>2019-2020</b></p> <p><i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> <b>Etat, Département</b></p>

Axe 3	Fiche action n° 3-2
Structurer et développer l'offre touristique	Aménagement de cheminements doux liaisonnant les sites touristiques majeurs
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Sur l'agglomération Carmausine le tourisme industriel se développe dans le sillage des 3 sites majeurs du Territoire (Cap Découverte, Musée du verre, Musée mine).</p> <p>La création de cheminement doux à travers les paysages naturels, reliant ces sites au centre des villes de l'agglomération est une composante indispensable au projet touristique du Territoire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Afin de compléter l'offre touristique sur le Territoire, il est judicieux de faciliter l'accès aux sites majeurs à partir du centre-ville de l'agglomération par des cheminements doux</p>	
Descriptif de l'opération envisagée	
<p><b>Projet 3-2-1: Réalisation d'une liaison douce reliant BLAYE village à Cap découverte (BLAYE les MINES)</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="145 1196 735 1624" style="width: 45%;">  </div> <div data-bbox="758 1173 1434 1641" style="width: 50%;"> <p><i>Descriptif</i></p> <p>Deux accès touristiques piétonniers à Cap Découverte (sentier Terre d'ombres et de lumières et GR 36) existent déjà. La réalisation de ce troisième accès permettra de finaliser les entrées nord de la base de loisirs : en minimisant la place de la voiture, en dégagant des emprises pour les piétons et les cycles et en mettant en place du mobilier urbain</p> <p><i>Maître d'ouvrage</i> <b>Commune de BLAYE les MINES</b>  <i>Coût estimatif</i> <b>20 000 € HT</b>  <i>Calendrier</i> <b>2020</b>  <i>Partenariat technique et financier</i> <i>potentiellement concernés par l'action</i> <b>Région, Département</b></p> </div> </div>	

## AXE 4

### AMELIORER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Axe 4	Fiche action n° 4-1
Améliorer l'accueil des entreprises	Reconquête des friches industrielles
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>L'enjeu actuel consiste à requalifier les zones d'activités de la centralité urbaine carmausine issues de l'activité industrielle minière passée.</p> <p>Enjeu d'autant plus important que l'on dénombre aujourd'hui 11 dénominations de zones d'activités sur une superficie d'environ 2 km<sup>2</sup> ou 11 entreprises industrielles emploient plus de 470 salariés.</p> <p>Issues de l'exploitation minière et des sites de transformation du charbon, ces zones d'activités sont totalement intégrées à l'urbanisation.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif consiste à mettre en œuvre un plan d'action de valorisation et de requalification des friches industrielles du bassin carmausin.</p>	
Descriptif de l'opération envisagée	
<p><b>Projet 4-1-1 : Reconquête des friches industrielles (Communauté de Communes du Carmausin-Ségala)</b></p> <div data-bbox="145 1413 703 1827"></div> <p><i>Descriptif</i></p> <p>Pour répondre à la demande d'installation d'entreprises de moins de 50 salariés, la 3CS souhaite relancer une dynamique autour de ces 11 zones d'activités en les regroupant sous une seule dénomination « Zones d'Activités du Bassin Carmausin » (ZABC).</p> <p>Au-delà de la qualité environnementale des terrains et des bâtiments qui reste à améliorer par un meilleur raccordement aux réseaux et une dépollution éventuelle des sols, le plan d'action porte sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Maîtrise et optimisation du foncier bâti ou non bâti,</li><li>-Amélioration paysagère de ces zones et leur maillage (création de trottoirs, de pistes cyclables intra et inter zone, éclairage spécifique pour améliorer la sécurité nocturne),</li><li>-Signalétique homogène.</li></ul> <p><b>Maître d'ouvrage</b> Communauté de Communes du Carmausin Ségala <b>Coût estimatif</b> 750 000€ HT <b>Calendrier</b> 2019-2022 <b>Partenariat technique et financier</b> potentiellement concernés par l'action <b>Etat, Région</b></p>	

## Article 6

---

# Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

---

→ *Du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala :*

Le projet du contrat Bourg Centre de Carmaux/Blaye les Mines s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

**- Axe 1 la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec**

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
- le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
- le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
- le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
- dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
- le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
- la préservation et l'amélioration de l'environnement
- ...

**- Axe 2 les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec**

- la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
- le soutien aux activités commerciales
- la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
- l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
- la formation et l'insertion
- la signalisation économique, touristique et de services
- la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
- La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- ...

**- Axe 3 les politiques sociales et de services avec**

- la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
- la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
- la création et gestion de maisons de services au public

- la création et la gestion de la piscine intercommunale
- la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
- la gestion et l'organisation du transport à la demande
- le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
- Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
- Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
- ...

#### - Axe 4 la politique culturelle

- La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
- Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- ...

#### → **du territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides**

L'agglomération carmausine constitue la polarité majeure de la partie Nord du territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par les communes de Carmaux et de Blaye les Mines s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 3 enjeux prioritaires et un enjeu transversal :

- **Enjeu 1 - Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie :**

Le territoire connaît un solde migratoire positif avec l'arrivée de jeunes ménages actifs, en attente de services, pour concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle. L'accueil de nouvelles populations nécessite l'adaptation des services, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants.

Le territoire connaît aussi un vieillissement important avec 15% de la population de plus de 75 ans. L'offre de service de santé est donc un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et le maintien des populations.

Le pôle Carmausin et le maillage que représente les bourgs centres est essentiel aux équilibres internes du territoire. Ils jouent un rôle structurant en matière de commerces, de services, de logements et d'équipements (enfance-jeunesse, santé, culture, loisirs, sports...).

Ces pôles structurants sont confrontés à plusieurs défis : vieillissement de la population, étalement urbain, vacance des logements et habitat dégradé, fragilité du tissu commercial et menaces sur les services essentiels.

Le territoire vise à développer une offre de service répondant, au plus près, aux besoins des habitants. Ces différents services à la population constituent une grande part de l'économie présente du territoire.

- **Enjeu 2 - Soutenir l'économie locale et l'emploi :**

La valorisation d'une économie résidentielle doit être accompagnée d'un soutien au développement du système productif local : transmission-reprise des activités et services en place, appui au développement des entreprises locales et accueil d'entreprises nouvelles en création. Les zones d'activités bien réparties sur le territoire, confortent le Carmausin et les bourgs-centres comme des pôles d'attractivité économique et d'équilibre territorial. L'économie de proximité s'appuie sur la valorisation des ressources locales (non délocalisables).

Près de 60% de la superficie du territoire est dédiée à l'agriculture avec plus de 2 000 exploitations agricoles, et près d'une exploitation sur cinq qui commercialise au moins une partie de sa production en circuit court.

L'économie touristique du territoire, qui représente 25% de la capacité d'hébergement du département est développée autour de Cordes sur Ciel, Penne et les Gorges de l'Aveyron (Grand Site Occitanie), avec Monestiès et la vallée du Cérou, le patrimoine industriel du Carmausin et le pôle verrier en

développement, au nord jusqu'à la vallée du Viaur en limite de l'Aveyron, au sud la Vallée du Tarn et Centre Tarn en lien direct avec l'Albigeois.

- **Enjeu 3 - S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte :**

Les consommations énergétiques directes du territoire sont estimées à 1 183Gigawattheure (GWh) par an. 40 % de ces consommations sont liées au chauffage et aux consommations électriques des logements et des bâtiments.

La rénovation énergétique du bâti représente donc un enjeu majeur pour la transition énergétique. Les collectivités locales, qui se veulent être exemplaires, sont particulièrement engagées dans la rénovation énergétique et la gestion économe de leur patrimoine.

L'ensemble du territoire est mobilisé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables pour devenir Territoire à Energie Positive en 2050, dans la trajectoire REPOS de la Région Occitanie.

- **Le 4ème enjeu transversal** pris en compte dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures opérationnelles

**Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert** : en veillant aux équilibres internes, au renforcement des solidarités et des actions communes entre les différentes collectivités et les différents acteurs, en initiant de nouvelles coopérations avec les territoires voisins sur des objectifs et des actions concrètes, en particulier avec l'agglomération albigeoise.

---

## Article 7

# Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

---

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Bourgs Centres de CARMAUX et de BLAYE Les MINES et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation des Bourgs Centres,

- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de CARMAUX et de BLAYE les MINES, la Communauté de Communes du Ségala Carmausin a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR de l'Albigeois et des Bastides pour la période 2018 / 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévues au titre du Contrat territorial de l'Albigeois et des Bastides.

---

## Article 8

# Axes prioritaires et modalités d'intervention du département du Tarn

---

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire Tarnais : les collèges, la voirie et les infrastructures numériques.

Le Conseil départemental est également un partenaire financier des territoires pour la réalisation de projets d'aménagements urbains. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Conseil départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Dans ce cadre, le Département accompagne les territoires pour la création de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

---

## Article 9

# Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala

---

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants:

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

L'un des trois grands enjeux du projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale SCoT est de **renforcer la centralité carmausine**. En effet, il apparaît nécessaire de structurer le territoire pour lui donner plus de force et pour valoriser son potentiel interne, mais aussi pour avoir des stratégies d'avenir cohérentes les unes par rapport aux autres. L'organisation générale du territoire doit passer par une inversion de la dynamique observée sur la centralité carmausine car la Carmausin perd des habitants tandis qu'elle possède l'offre la plus importante en équipements et en services. Ce recentrage doit également s'opérer à l'échelle de ces communes pour que le centre bourg reste dynamique.

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)
- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)
- ...

---

## Article 10

# Contributions et modalités d'intervention du PETR de l'Albigeois et des Bastides

---

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Elaboration d'un projet mutualisé de PCAET sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Programme de signalisation économique et touristique
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais
- Accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique via la plateforme REHAB
- Elaboration d'un schéma de Mobilités et développement d'actions d'écomobilité

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Ruralité et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

Concernant le Fond Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale, deux thématiques seront identifiées en collaboration avec les EPCI et acteurs du territoire. Plusieurs pistes de travail ont été examinées (accueil et information numérique, mobilité durable, signalisation). Les élus du PETR définissent aujourd'hui ces mesures, en accord avec les services de la Région et en cohérence avec les projets identifiés sur le territoire.

---

## Article 11

# **Contributions du CAUE du Tarn à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation**

---

### Contribution du partenaire CAUE

Accompagnement à la mise en œuvre du contrat (sur demande des communes), projet par projet :

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement / phase clé du projet si nécessaire

Plus globalement le CAUE assure un suivi des actions : pérennité, suivi dans le temps.

---

## Article 12

### Gouvernance

---

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé.

Il associe les signataires du présent contrat :

- les Communes Bourgs-Centres de CARMAUX et de BLAYE Les MINES
- la Communauté de communes du Carmausin Ségala
- le PETR de l'Albigeois et des Bastides
- la Région OCCITANIE
- le Département du TARN

D'autres partenaires et organismes régionaux et départementaux susceptibles d'apporter leur concours à la définition du Projet, seront associés au comité de pilotage (services de l'Etat, CAUE du Tarn...).

Par ailleurs, une instance technique « groupe projet local » peut également être envisagée.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par les communes de CARMAUX et de BLAYE Les MINES.

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

---

## Article 13

### Durée

---

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Blaye les Mines, le 18 juillet 2019

Alain ESPIE,  
Maire de Carmaux

André FABRE,  
Maire de Blaye les Mines

Jean-Luc CANTALOUBE,  
Vice-Président du PETR de  
l'Albigeois et des Bastides

Didier SOMEN,  
Président de la Communauté  
de communes du Carmausin  
Ségala

Christophe RAMOND,  
Président du Conseil  
départemental du Tarn

Carole DELGA,  
Présidente de la Région  
Occitanie